



N° 438/ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le: 08 SEP. 2023

DECISION
RELATIVE A L'ORGANISATION DU CONCOURS DE RECRUTEMENT
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- Vu les dispositions de l'article 9 de la loi n°42-08 portant création de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- Vu la loi des cadres annexée au budget d'exploitation modificatif n°1 de l'Agence pour le Développement Agricole au titre de l'année 2023 ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté en date du 10/10/2019 fixant la nouvelle organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole, tel qu'il a été modifié ;
- Vu le décret n° 2.22.900 du 8 Rabii II 1444 (03 Novembre 2022) portant renouvellement de la nomination de Monsieur **El Mahdi ARRIFI** aux fonctions du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- Vu le décret n°2-11-621 du 28 Hija 1432 (25/11/2011) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 22 octobre 2012 relative à la gestion des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°14/2012 du 19 Juin 2012 relative aux modalités de gestion des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°2704.12 du 24 Juillet 2012 fixant les conditions, modalités et programmes du concours pour le recrutement des Ingénieurs d'Etat, 1^{er} grade ;
- Vu l'arrêté du Ministre de la modernisation des secteurs publics n°607.11 du 14 Mars 2011 fixant les conditions, modalités et programmes du concours pour le recrutement des Administrateurs de 2^{ème} et 3^{ème} grade.

DECIDE

ARTICLE 1 : L'Agence pour le Développement Agricole organise, le **15 octobre 2023**, un concours pour le recrutement :

- D'un Cadre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat ou Master (Bac+5) en Système d'Information Géographique (SIG) ;
- De deux Cadres titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur d'Etat ou Master (Bac+5) en Ingénierie Financière, Audit ou Comptabilité ;
- D'un Cadre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat option : Génie rural ;
- D'un Cadre titulaire d'un Master (Bac +5) option : Marketing ;
- D'un Cadre titulaire d'un Master (Bac +5) option : Droit Privé.

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine et âgés de moins de 45 ans à la date du concours.

Le concours comprend deux épreuves écrite et orale.

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite portant le nom et prénom du candidat, son adresse, son e-mail et son numéro de téléphone ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des diplômes dans les spécialités susmentionnées ;
- Une copie certifiée conforme à l'original des documents attestant l'expérience demandée le cas échéant ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité ; et
- Une copie certifiée conforme à l'original de la décision de l'équivalence des diplômes le cas échéant.

ARTICLE 4 : Les dossiers doivent être envoyés par courrier ou déposés au bureau d'ordre au plus tard le **25/09/2023 à 16h30** à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et Mehdi Benbarka, Bâtiment 2 et 3 Hay Riad – Rabat.

Tout dossier de candidature parvenu hors délai ou incomplet ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 5 : Les listes des candidats convoqués pour passer les épreuves écrite et orale ainsi que les résultats définitifs seront publiés sur le site de l'ADA (www.ada.gov.ma) et celui de l'emploi public (www.emploi-public.ma).

Le Directeur Général
de l'Agence pour le Développement Agricole

Signé : El Mahdi ARRIFI

